

Compte-rendu de la séance du 30/11/2020.

Le quorum est atteint et la séance débute à 18H14.

16 membres présents dont 1 membre invité : Mme Jacolet.

Ajout à l'ordre du jour pour information au conseil d'administration : notification de subvention de 500.00€ au titre des actions artistiques.

M. Gauthier informe le conseil d'administration que toutes les demandes de subventions faites dans le cadre des projets notamment de lutte contre le décrochage scolaire ont reçues une réponse favorable. Pas d'IMP mais des HSE seront versées. A ce jour, il n'y a pas eu de réponse donnée aux divers projets SAEC.

1-a/ Approbation du compte-rendu de la séance du 5/10/2020.

→ correction suite à faute de frappe à apporter au paragraphe n°3

Pour	contre	abstention
15	0	0

1-b/ Approbation du compte-rendu de la séance du 3/11/2020

Pour	contre	abstention
15	0	0

2-a/ Budget 2021.

La dotation globale de fonctionnement notifiée est de 108 348.00 €. Cela représente 90% de la somme estimée. Un ajustement sera fait courant 2021 en fonction de l'effectif réel suite à l'enquête lourde de novembre 2020.

Le chef d'établissement propose un prélèvement de 8 700.00€ afin de présenter un budget sincère et équilibré.

Le détail concernant le budget est joint à ce compte-rendu (rapport du chef d'établissement + présentation du budget)

Pour	contre	abstention
15	0	0

2-b/ Tableau des amortissements pour l'année 2021.

Mobilier : durée d'amortissement sur 8 ans

Véhicules : durée d'amortissement sur 5 ans

Matériel informatique : durée d'amortissement sur 3 ans

Logiciel informatique : durée d'amortissement sur 1 an

Outillage, matériel d'entretien : durée d'amortissement sur 5 ans
Matériel électroménager : durée d'amortissement sur 5 ans
Matériel de restauration : durée d'amortissement sur 6 ans

Pour	contre	abstention
14	0	1

3/ Convention triennale fixant les conditions d'utilisation des équipements sportifs municipaux.

Pour	contre	abstention
15	0	0

4/ Information relative à l'évaluation des établissements du 2nd degré.

Le président de séance explique qu'il a été sollicité par sa hiérarchie pour participer à cette évaluation et qu'il a donné son accord. Il précise qu'aucun critère n'est retenu pour participer à cette évaluation. Le contrat d'objectifs fixé pour 4 ans arrivant à terme en fin d'année scolaire 2020/2021, cela permettrait de reconstruire un nouveau contrat d'objectifs en s'appuyant sur l'évaluation.

L'évaluation se déroulerait en deux temps :

- auto-diagnostique : mise en place de groupes de travail afin de rédiger une synthèse selon les thèmes choisis parmi ceux proposés dans le livret de présentation de l'évaluation.
- rédaction d'un rapport final établi par des collègues de l'éducation nationale et d'inspecteurs suite à la prise de connaissance de la synthèse de l'établissement et après visite sur site.

M. Gauthier explique que le délai donné par la DSDEN soit pour février, sera difficilement tenable et qu'il faut plutôt prévoir un retour pour les vacances d'avril.

Les représentants des professeurs demandent si ce travail sera rémunéré et expliquent qu'ils ont déjà mis en place beaucoup de projets au sein de l'établissement, que la covid19 est aussi un élément à prendre en compte dans l'exercice de leur fonction et que cette évaluation serait un travail supplémentaire. Pour cette année, cela leur semble compliqué de mener à bien cette mission.

→ Institutionnellement, ce travail ne sera pas rémunéré. En revanche, l'évaluation permet de mettre en avant et de laisser une trace écrite du travail colossal qui est mené depuis plusieurs temps par les professeurs.

5/ Questions diverses.

Mme Kirouani apporte des éléments de réponse relatifs à la politique départementales concernant le numérique éducatif à la question posée par les représentants des élèves (Dispositif Ordival, équipement des collègues...).

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 20H12.